

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant HALTE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE L'ENVOLÉE	Numéro de permis 2009905	Date d'inspection Le 18 février 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire l'Envolée		Numéro de téléphone (506) 336-3024	
Adresse 135 rue de l'École Shippagan NB E8S 3H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les règlements de santé publique sont maintenus.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état. Discussion avec l'administratrice que la désinfection est redevenue normale que tous les jeux sont permis.
- Discussion avec la directrice afin de comprendre et bien utiliser les fiches de médicaments. Comme ils ne donnent en aucun temps des médicaments, nous avons tout de même discuté des fiches de plan d'action en cas de maladie grave et aussi le plan en cas d'allergie grave.

Pendant ma surveillance, les enfants ont lavé leurs mains et pris leur collation, par la suite jeux libres.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 février 2022

Date

original signé par
Émilie Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 février 2022

Date